

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-344**

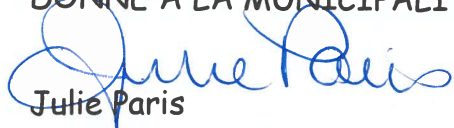
Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 14 mars 2023, la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2023-344 modifiant le Plan d'urbanisme n° 215 de la Municipalité de Saint-Samuel ».

Le règlement n° 2023-344 vise à modifier le Plan d'urbanisme afin :

- D'agrandir l'affectation Mixte résidentielle / commerciale « R/C » à même une partie de l'affectation Publique et institutionnelle « P » le long du 3^e rang O.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 30 mars 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, CE 15 AVRIL 2023.



Julie Paris

Directrice générale greffière-trésorière

Donné à Saint-Samuel, ce 15^e jour d'avril 2023.